

NOTES D'ENQUETE

SUIPPES (51) 16.05.1982

1 – CONTEXTE DE REEXAMEN DU CAS

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr

Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque en cas de type « D » et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen. Celui-ci n'a pas pour but de diminuer ou augmenter telle ou telle catégorie de classement mais d'être plus pertinent dans les conclusions.

Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification explicité dans une note d'enquête.

Ce cas d'observation fait partie de cas classés « D » en 1982 par le GEPAN.

2 – DESCRIPTION DU CAS

Dans la nuit du 15 au 16 mai 1982, vers 3h45, une automobiliste et sa passagère sont intriguées par la présence d'une masse lumineuse dans le ciel. L'objet est décrit comme une demi-lune, « de couleur orange ». Après être resté immobile au-dessus de la ville de Suippes, le PAN semblera suivre les témoins en effectuant des bonds horizontaux et ce, jusqu'au village de Somme Suippes. Aucun bruit n'est entendu pendant l'observation. Les deux témoins perdront le PAN de vue à leur arrivée, car celui-ci est caché par des arbres ou par des maisons.

La gendarmerie a mené une enquête sur place quelques jours plus tard, ne trouvant aucun autre témoin.

3 – REEXAMEN DU CAS

La description des lieux d'observation est précise, et permet de reconstituer facilement à la fois le trajet suivi par les témoins avec Géoportail (Figures 1 et 2), ainsi que les lieux d'observation avec Google Maps.

Itinéraire des témoins : une description très précise fournie par la conductrice de la voiture permet de reconstituer aisément le trajet emprunté.

Revenant de BUSSY LE CHATEAU après une soirée en discothèque par le CD 79, les deux témoins repèrent le PAN sur leur droite dès leur entrée dans la ville de SUIPPES. Le PAN est vu en direction de la gare.

Elles empruntent la rue du Bois Patin, puis stationnent face à la gare pour observer le PAN. Elles se dirigent ensuite vers l'avenue du général Leclerc, empruntant vraisemblablement l'avenue de la gare.

Elles prennent alors la direction de SOMME SUIPPE, empruntant la RD 31 (en réalité la D931, suite au déclassement alors récent d'une portion de la RN31 :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Route_nationale_31_%28France%29#D.C3.A9classements).

Le PAN est alors revu sur la gauche des témoins, au-dessus du camp militaire de SUIPPES. Arrivées au passage à niveau militaire de SUIPPES, les témoins constatent que le PAN semble

traverser la route, se plaçant sur leur droite.

Le PAN semble suivre les témoins jusqu'à SOMME-SUIPPE, au-dessus de la ligne de chemin de fer.

Arrivées à SOMME-SUIPPE, les deux témoins perdent successivement le PAN de vue, car celui-ci est masqué par des obstacles (maisons, arbres).

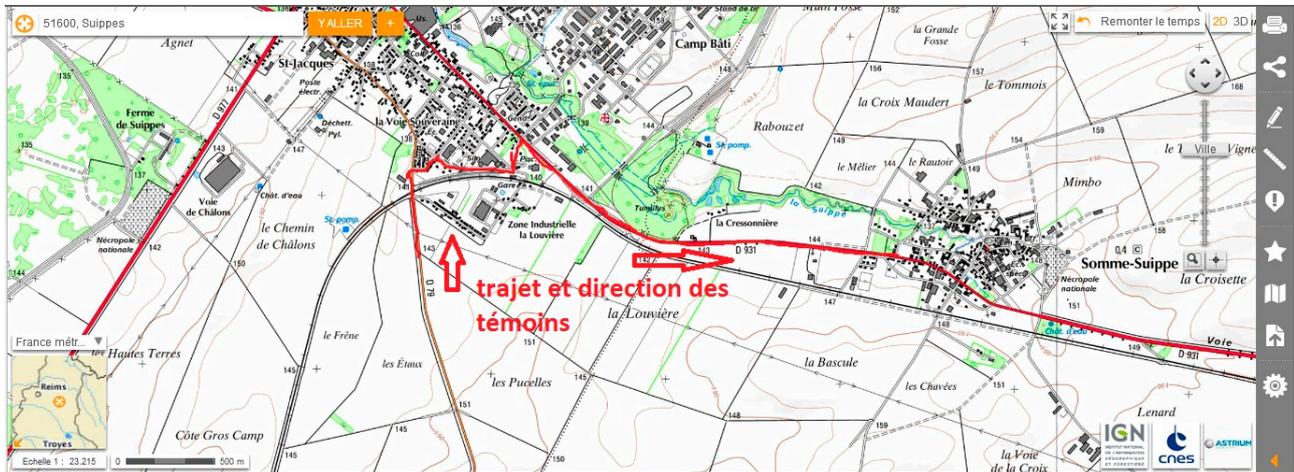


Figure 1 : carte d'itinéraire des témoins (image : Géoportail)



Figure 2 : carte d'itinéraire des témoins à travers la ville de SUIPPES (image : Google Maps).

La direction des témoins est indiquée par les flèches noires, la direction d'observation du PAN est indiquée par des indications orange.

Lieux d'observation : nous savons par le témoignage des deux témoins qu'à leur arrivée dans la ville de Suippes, via la D79, le PAN était visible « aux environs de la gare ». Cela permet de déterminer sa direction globale, vers l'Est, ce qui est parfaitement cohérent avec le fait que les témoins voient d'abord sur leur droite, la D79 étant orientée Sud-Nord.

Une reconstitution de ce premier lieu d'observation peut être effectuée sur Google Maps (figure 3).



Figure 3 : reconstitution du premier lieu d'observation.

Après cette première vision, les deux témoins vont stationner devant la gare pour observer le PAN. Malheureusement, elles n'indiquent pas dans quelle direction le PAN était visible.

Arrivées sur la RD931 et prenant la direction de Somme-Suippes, les deux témoins retrouvent le PAN du côté gauche de la route, au-dessus du camp militaire de Suippes. Nous pouvons en déduire que le PAN était visible dans une portion de ciel comprise entre le Nord-Est et le Sud-Est, ce qui correspond aux limites du camp militaire.

Plusieurs centaines de mètres plus loin, les deux témoins arrivent au passage à niveau militaire du camp de Suippes. Juste après ce repère caractéristique, les deux témoins constatent que le PAN bascule de l'autre côté de la route, passant à leur droite en semblant suivre la ligne de chemin de fer. Une simple carte géographique permet de constater que c'est également à ce niveau que l'axe de la RD931 change. En effet, celle-ci longe l'entrée du camp militaire sur un axe Nord-Ouest / Sud-Est. Après le passage à niveau militaire, la RD931 prend un axe Ouest/Est en direction de Somme-Suippes. Le mouvement apparent du PAN peut donc n'être qu'une simple illusion perceptive due au déplacement des témoins.

De plus, la direction du PAN, tout du moins sur cette dernière section de route, peut être précisée, car le PAN est observé en direction de la ligne de chemin de fer. Nous pouvons donc en déduire que le PAN est situé dans une section du ciel comprise entre l'Est-Sud-Est et le Sud-Est.

Il est à noter que le PAN reste visible dans la même direction globale tout au long de l'observation : vers l'Est à l'entrée de Suippes, entre le Nord-Est et le Sud-Est à la sortie de Suippes, et entre l'Est-Sud-Est et le Sud-Est entre le passage à niveau militaire du camp de Suippes et la commune de Somme-Suippes. La direction d'observation n'est malheureusement pas indiquée depuis la gare de Suippes, mais les témoins tournant le dos au PAN lors de leur trajet vers le stop de l'avenue du général Leclerc, nous pouvons en déduire une direction globale vers le Sud pour le PAN, ce qui est cohérent avec le fait qu'il soit observé vers le Sud-Est. De fait, les changements de direction apparents du PAN ne sont sans doute qu'une illusion visuelle due au déplacement des témoins, dont le trajet connaît plusieurs changements de direction.

A l'instar de la direction, la hauteur angulaire du PAN reste faible tout au long de l'observation. Quelles que soient les conditions d'observations, le PAN est en effet masqué tour à tour par des arbres ou des maisons. Nous pouvons en déduire que le PAN reste plus ou moins fixe dans le ciel. Ce détail est d'ailleurs confirmé par le récit des témoins, qui indiquent qu'entre Suippes et Somme-Suippes, le PAN se déplaçait à hauteur constante.

Aucune donnée météo n'a été fournie, ni par les témoins, ni par la gendarmerie. La station météo la plus proche ayant conservé des archives pour le 16 mai 1982 est celle de Reims-Champagne, située à une quarantaine de km du lieu d'observation. Il est à noter qu'il existe une station météo directement à Suippes (station de Suippes Range), mais celle-ci renvoie directement à la station de Châlons-en-Champagne – Vatry, cette dernière ne disposant d'archives que depuis le 17 juin 2003.

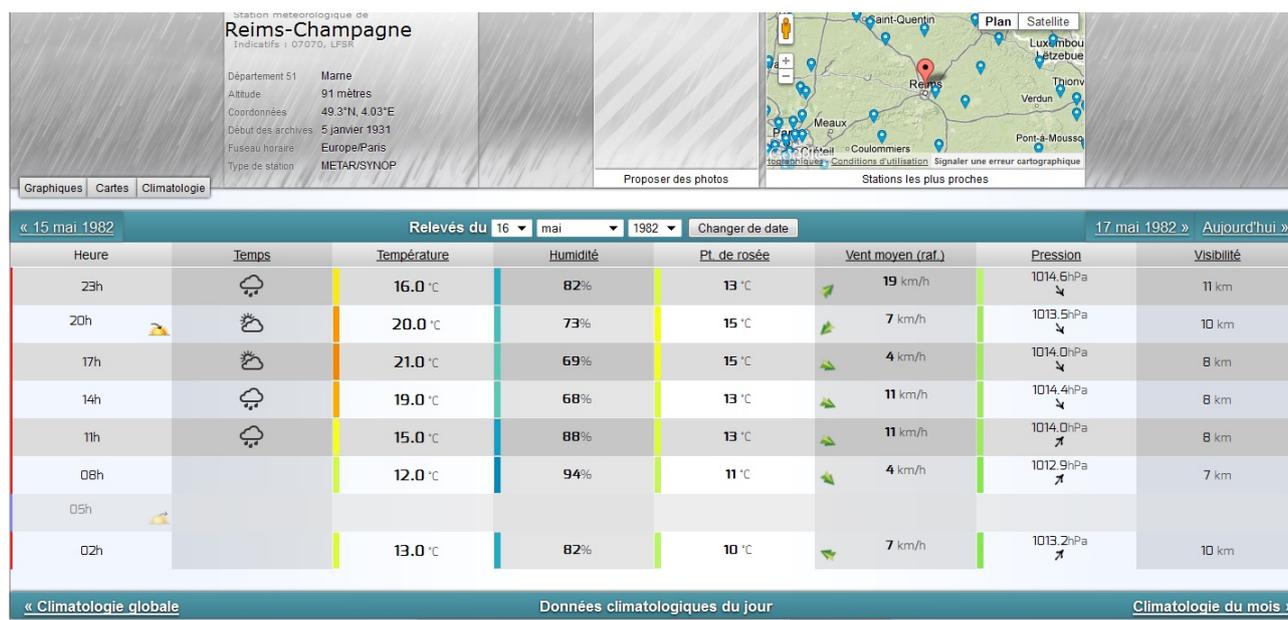


Figure 4 : relevés météo pour la station de Reims-Champagne (image : Infoclimat.fr)

Les données pour la nuit du 15 au 16 mai 1982 sont plutôt fragmentaires (pas d'indication de la couverture nuageuse par exemple), mais nous pouvons supposer la présence de quelques éclaircies du fait d'une bonne visibilité (10 km) à 2h00 du matin.

4 – RECHERCHE D'UNE HYPOTHESE EXPLICATIVE

Une hypothèse envisagée : l'observation astronomique.

La longueur du temps d'observation (plusieurs minutes, le temps de faire le trajet entre Suippes et Somme-Suippes), le fait que le PAN reste a priori fixe dans le ciel, ainsi que le fait qu'il semble suivre les automobilistes (boule suiveuse) évoquent l'observation d'un phénomène astronomique.

Les détails fournis par les témoins permettent même d'affiner l'hypothèse, qui a toutes les caractéristiques de la Lune au lever : objet volumineux et lumineux, bas sur l'horizon vers l'Est ou le Sud-Est, de couleur orange. La forme bien particulière décrite par les témoins (« *objet ayant la forme d'une demie lune* ») permet même de supposer que la Lune était alors en phase de Dernier Quartier, le lever ayant lieu en seconde partie de nuit. Il est d'ailleurs à noter que les deux témoins pensent d'abord à la Lune, rejetant cette hypothèse du fait de la grosseur et du déplacement apparents du PAN.

Une vérification via Stellarium pour Suippes (coordonnées : 49°07'51" Nord, 4°31'57" Est) pour le

16 mai 1982 à 3h45 montre effectivement la présence de la Lune dans le secteur de ciel observé, en phase de lever, et avec la phase attendue (Figure 5).

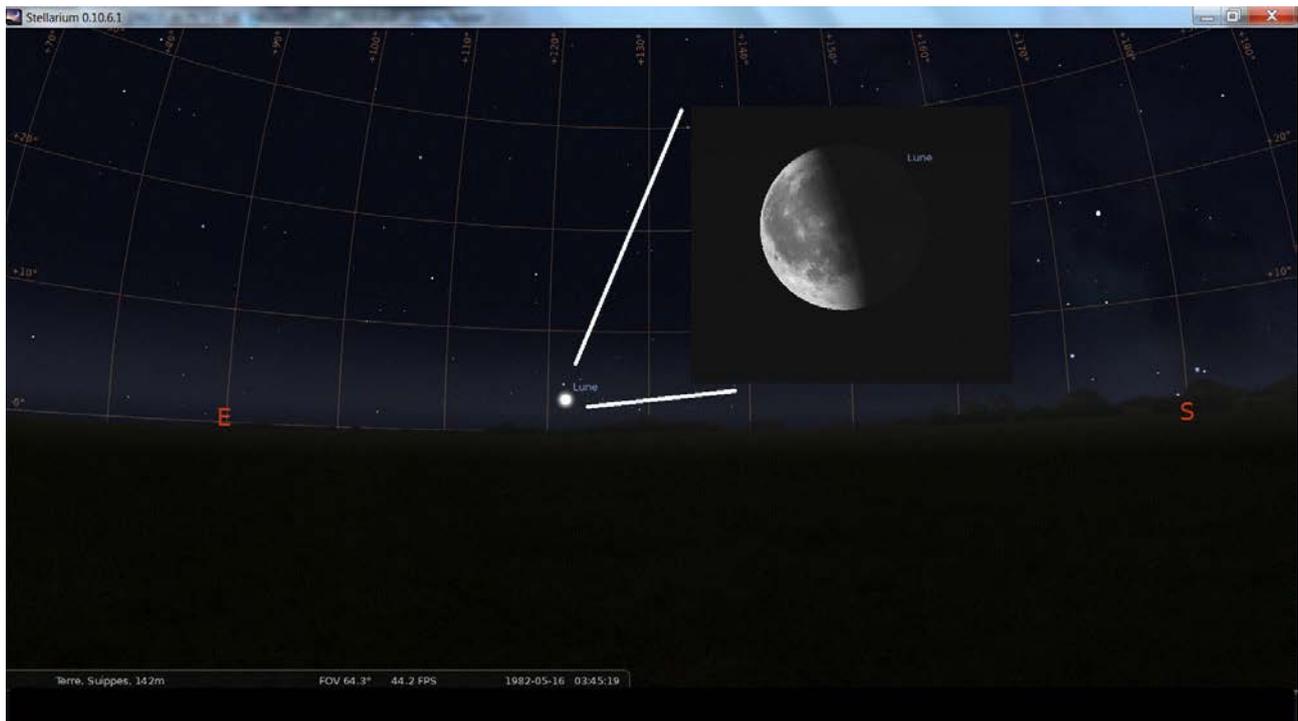


Figure 5 : Stellarium – cartographie du ciel de l'observation + apparence de la Lune

L'hypothèse envisageable de l'observation avec la Lune est confortée non seulement par la forme de l'objet observé, sa faible hauteur angulaire – 3° à 3h45 - mais également par son azimuth : 121° à 3h45, soit l'Est-Sud-Est.

Il faut noter la fatigue des témoins, tant physique qu'oculaire après une soirée en discothèque, et une conduite de nuit. De plus, il est à noter que les arguments avancés par les témoins pour rejeter l'hypothèse de la Lune sont parfaitement explicables : les mouvements apparents du PAN sont très certainement dus au propre mouvement des témoins (boule suiveuse), et le diamètre apparent apparemment très important du PAN (« dix fois plus grand » que la Lune) peut parfaitement s'expliquer par la classique illusion de grosseur apparente de la Lune lorsque celle-ci est proche de l'horizon.

Bien que le ciel présente a priori des éclaircies, les témoins ne mentionnent pas avoir vu la Lune, alors qu'elle était directement dans l'axe qu'ils indiquent. La parfaite cohérence entre la position vraie de la Lune et la localisation et la description fournies par les témoins ne laisse pas de doute sur la méprise.

5 – CONCLUSION

Ce cas est consistant (2 témoins), la description du lieu d'observation et du PAN observé est précise. La sincérité et la crédibilité des témoins n'ont jamais été mises en doute.

Le phénomène décrit présente beaucoup de caractéristiques communes (durée d'observation, forme, taille, couleur...) avec un phénomène connu astronomique : la Lune au lever.

De plus, la Lune était bien présente dans la zone du ciel observée alors que les témoins n'en font pas mention, si ce n'est pour dire qu'elles ont d'abord pensé à la Lune (ce qui indique que le PAN ressemble à notre satellite naturel).

Ce n'est pas la perception visuelle des témoins qui est en cause mais l'interprétation que les témoins font de leur observation à travers leur ressenti (fatigue et inquiétude).

Dans la classification actuelle du GEIPAN, ce cas d'étrangeté faible est classé comme PAN A : méprise astronomique de la Lune.